

Cosquer

Le village est situé à mi-chemin sur la route D19 entre le bourg de Brech et celui de Landaul, à proximité du passage à niveau de la ligne ferroviaire Auray-Pontivy. Il y passe un ruisseau qui se jette dans l'étang du Crannic, situé à environ 1000 mètres à travers les champs. La pierre d'une maison porte l'inscription « *IMANK GOUELLE 1635 F : CAILOSE* »



La famille KERGOSIEN réside au Cosquer depuis au moins le 17^e siècle. Les édifices de trois importantes tenues de 9, 10 et 13 hectares appartiennent en 1683 à Jean et à Antoine KERGOSIEN. Le foncier dépend de la seigneurie de Kerio en Mendon, appartenant à Guillaume de TALHOUE, puis à monsieur de BOISHU. A l'origine, les deux premières tenues sont sans doute réunies, car leurs rentes se ressemblent étrangement, notamment la moitié d'un mouton, deux chapons, 3L 12s en argent. Ces rentes sont aussi élevées que les tenues sont étendues.

P1519 f°3493 (AN) - CCB / Terrier de Brech - 13/03/1683

Déclaration et dénombrement

des terres et héritages de noble et discret messire Guillaume de TALHOUE, chevalier seigneur du dit lieu et de Querrio, y demeurant au lieu de Querrio en MENDON. Il tient prochement et roturièrement du roi dans son domaine d'Auray, en autre, trois tenues à Cosquer en BRECH.

<u>Descriptions f°3495</u>		
Tenue à DC par Jean KERGOSIEN	Tenue à DC par Antoine KERGOSIEN	Tenue à DC par Antoine KERGOSIEN vulgairement appelée <i>tenue du Floch</i>
<u>Rentes au 29 août</u>	<u>Rentes au 29 août</u>	<u>Rentes au 29 août</u>
5 perrées de seigle.	5 perrées de seigle.	4 perrées de seigle.
1 perrée de froment.	2 perrées de froment.	2 perrées de froment.
1 perrée de mil.	1 perrée de mil.	2 perrée d'avoine.
1 perrée d'avoine	1 perrée d'avoine.	6 chapons.
un demi mouton.	un demi mouton.	7L 10s en argent.
2 chapons.	2 chapons.	+ corvées et obéissances.
3L 12s en argent.	3L 12s en argent.	<u>Contenance (27 jx 59C)</u>
+ corvées et obéissances.	+ corvées et obéissances.	50C sous logements, rue et issues.
<u>Contenance (18 jx 64C)</u>	<u>Contenance (21 jx)</u>	2 jx 25C sous prés et pâtures.
¼ jl 14C sous logements et jardins.	¼ jl 5C sous logements et jardins.	11 jx 4C sous labours.
2 jx 5C sous prés et pâtures.	4 jx 30C sous prés et pâtures.	13 jx ¾ sous landes.
9 jx 5C sous labours.	8 jx 50C sous labours.	
7 jx ¼ sous landes.	7 jx 55C sous landes.	

Louis KERGOSIEN et Jeanne GOURDEN (n°396-397) ont trois fils qui parviennent à l'âge adulte : Henry, Jacques (n°198) et Jean. L'aîné épouse Louise AUDIC. Le second naît le 26 septembre 1671, ayant pour parrain Jacques GOURDEN, pour marraine Jacqueline KERGOSIEN. Il semble rester longtemps célibataire. Le benjamin épouse Jeanne LE BAYON avant s'installer à Lapaul en MENDON. En août 1702, sexagénaire et déjà veuf, Louis KERGOSIEN abandonne la direction de l'exploitation à ses deux aînés restés au Cosquer. Il se réserve toutefois quelques meubles et une rente annuelle non négligeable de 9L en argent, 6 perrées de seigle. En conséquence, Henry et Jacques doivent régler à leur frère Jean une part de 960L, qui est effectivement payée le 25 juin 1710. Pour cela, ils empruntent 360L à Vincent AUFFRET de St Degan, en hypothéquant 1/6^e de l'exploitation et réglant 18L de rente annuelle. La somme de 360L est remboursée dès juin 1713. Louis KERGOSIEN serait alors déjà décédé.

6E2087 - Minutes Jacques HENRY - 04/08/1702

Témoins

- Louis KERGOSIEN veuf de + Jeanne GOURDEN,
 - Henry KERGOSIEN x Louise AUDIC,
 - Jacques KERGOSIEN, ensemble au Cosquer en BRECH.
 - Jean KERGOSIEN x Jeanne LE BAYON de Lapaul en MENDON.
- Les dits Henry, Jacques et Jean frères et enfants de Louis KERGOSIEN et Jeanne GOURDEN.

Biens

- Edifices et droits de labourage, stus, engrais, landes de chauffage étant sur le fond de la tenue du Cosquer à domaine congéable sous la seigneurie de Kerio.
- Biens meuble, linges, langes, étain, airain, charrue, charrette, ferrements, bestiaux, chevaux et tous les autres ustensiles qui composent le ménage, blés secs en grenier, en paille et en terre étant audit Cosquer.

Démission et subrogation

Louis KERGOSIEN a excédé l'âge de 60 ans et ne peut plus vaquer à la conduite de son ménage. Il s'est de son bon gré, libre et franche volonté démis au profit de ses fils de ses biens meubles et immeubles, blés secs en greniers et en terre, à la réserve de son lit garni, six linceuls, une armoire, une vache à son choix, ses habits et linges à son usage. Lesquels biens sont estimables à 2000L. Louis devra être logé, nourri, soigné tout sain que malade pendant son vivant, et payé de 6 perrées de seigle et 9L en argent chaque 29 août à commencer cette année. A son décès, il sera inhumé selon sa condition, et après, les meubles et habits qu'il pourra alors avoir seront partagés tiers à tiers entre ses fils.

Jean KERGOSIEN vend par subrogation à ses frères Henry et Jacques par moitié, un tiers indivis desdits biens, leur appartenant tant de la succession de Jeanne GOURDEN que de la démission de leur père, pour la somme de 960L, dont 120L pour les meubles et 840L pour les immeubles. Cette somme sera payée dans un an, quitte de toute dette et arrérage de covenant, avec les intérêts au denier vingt, sauf de la pension du père que Jean KERGOSIEN paiera. Le dit Jean n'a rien eu en avancement d'hoirie.

Quittance du 25/06/1710

Jean KERGOSIEN x Jeanne LE BAYON de Lapaul en MENDON reçoivent de Henry KERGOSIEN x Louise AUDIC et Jacques KERGOSIEN leur frère du Cosquer en BRECH la somme de 960L. Celle-ci provient pour 319L 15s d'une hypothèque du même jour auprès de Vincent AUFFRET de St Degan en BRECH.

6E2101 - Minutes Jacques HENRY - 25/06/1710

Témoins

- Henry KERGOSIEN x Louise AUDIC, Jacques KERGOSIEN leur frère, ensemble au Cosquer en BRECH.
- Vincent AUFFRET de St Degan en BRECH.

Biens

1/6e indivis des édifices et droits de labourages sur le fond d'une tenue au Cosquer en BRECH, à domaine congéable sous la seigneurie de Kerio à monsieur de BOISHU, appartenant aux KERGOSIEN.

Subrogation

Les KERGOSIEN vendent par subrogation à Vincent AUFFRET les dits biens pour 360L, avec diminution de 40L 5s portée en l'acte obligatoire du 03/08/1704 entre eux, dont quittance mutuelle. L'acte obligatoire a été conservé par Vincent AUFFRET pour lui servir d'hypothèque de priorité de date seulement. Le restant de 319L 15s a déjà été touché ce jour par les KERGOSIEN. Il servira à payer Jean KERGOSIEN de Lapaul en MENDON. Les KERGOSIEN pourront récupérer les biens en remboursant 360L avec les intérêts sous les deux ans. D'ici là, ils jouiront des biens à titre de sous-ferme moyennant une rente annuelle de 18L chaque 8 mai.

Quittance du 29/06/1713

Vincent AUFFRET de St Degan en BRECH reçoit de Henry et Jacques KERGOSIEN frères du Cosquer en BRECH, la somme de 360L, dont quittance y compris pour les levées et intérêts.

6E2105 - Minutes Jacques HENRY - 29/06/1712

Quittance

Vincent AUFFRET de St Degan en BRECH reçoit 36L de Henry et Jacques KERGOSIEN du Cosquer en BRECH pour 2 années d'intérêts sur la somme de 360L.

Henri KERGOSIEN meurt le 11 octobre 1717 au Cosquer. Son frère Jacques, Jacques GOURDEN, François LE BOULH assistent aux obsèques. Au moins deux fils sont encore mineurs : Jean et Louis, ayant sans doute leur mère Louise AUDIC comme tutrice. Le 30 mai 1724, âgé de 53 ans et apparemment toujours célibataire, Jacques KERGOSIEN épouse Jeanne BURGUIN (n°198-199), 32 ans seulement, originaire du Magouero. Plusieurs témoins assez jeunes assistent à la cérémonie, parmi lesquels Jean PUREN fils de Sébastien, Louis GUILLAS fils de Jean, Guillaume LE PORT fils d'Olivier (n°402), Yves GOURDEN fils de Guillaume, Julien BODEVEN fils de François, tous laboureurs. Trois enfants naissent : Louis en mars 1728, Nicolas en mars 1730 et Marie (n°99) le 3 juin 1732. L'aîné est filleul de ses cousins germains Louis KERGOSIEN fils d'Henry, et Yvonne BOTUHA fille d'André et Anne BURGUIN, qui se marieront moins d'un an plus tard. La benjamine est filleule de Bertrand

KERGOSIEN et Marie GOURDEN épouse de Michel HERVE. Après le décès de son frère Henry, Jacques KERGOSIEN dirige donc seul l'exploitation, dont l'activité semble assez faible. Du chanvre est produit grâce à deux braies et un dévidoir. Dans l'étable, l'élevage reste d'un niveau correct avec un cheval, un cochon, une chèvre et sept bovins, dont une paire de bœufs. Le poulailler comprend cinq chapons, quatre poules et un coq. Dans deux pièces de la maison, sont répartis une table coulante avec ses deux escabeaux, trois lits, dont deux bien douillets d'après leur prix, quatre bancs-coffres et une armoire à deux battants fermant à clé. La garde-robe de Jeanne BURGUIN est particulièrement bien garnie. Elle comprend quatre jupes, dont une bleue, trois vertes, quatre camisoles rouges, onze brassières, dix tabliers, dix-huit coiffes. Jacques KERGOSIEN se contente lui de trois culottes, deux paires de bas, une veste. Le foyer possède aussi 21 chemises tant pour femme que pour homme.

Jacques KERGOSIEN marie ses neveux Louis KERGOSIEN et Yvonne BOTUHA, en février 1729, soit un renchaînement d'alliance, puis Jean KERGOSIEN à Jacqueline BODEVEN en février 1734. Le premier couple reste au Cosquer, tandis que le second s'installe au village de Calan. Le 16 juin 1732, quelques jours après la naissance de Marie, Jacques enterre sa femme Jeanne BURGUIN, âgée de 40 ans, en présence de Jean MATEL et Jean LE ROUX. Deux ans plus tard, le 22 octobre 1734, il s'éteint à son tour, âgé de 63 ans. Assistent cette fois aux obsèques le cousin Yves GOURDEN et le neveu Jean KERGOSIEN de Calan, qui prend en charge la tutelle de ses trois cousins germains. Le 20 novembre, les biens mobiliers sont inventoriés pour 447L, dont près d'un quart pour les vêtements et le linge !

B1969 - Sénéchaussée d'Auray - 20/11/1734

Inventaire après décès de Jacques KERGOSIEN du Cosquer en BRECH

A la requête de Jean KERGOSIEN, tuteur des enfants mineurs du défunt et de défunte Jeanne BURGUIN.

Commis juré au greffe : Gildas LE VERGER d'AURAY.

Priseurs : Joseph CARADEC de Calan en BRECH, Marc DUGUIN de Kerdreho en BRECH

MEUBLES (79L 10s - 17,8%)

1 table coulante avec ses 2 escabeaux	3L	1 banc à 2 têtes	1L
1 armoire à 2 battants, avec clef	21L	1 coffre sans clef	4L
1 charlit avec ses accoutrements	4L	1 coffre avec clef et clavure	6L
1 charlit avec ses accoutrements	21L	1 autre coffre	1L 10s
1 charlit avec ses accoutrements	18L		

LINGES ET VETEMENTS (99L 15s - 22,3%)

1 jupe bleue avec sa brassière	3L	7 tabliers de toile	8L
18 coiffes avec le panier	3L	1 tablier et 2 brassières de toile	1L 10s
1 tablier brun	2L 5s	6 brassières de toile	6L
1 justaucorps sans jupe	2L	8 chemises à femme	4L
1 jupe verte avec sa brassière	3L	1 chemise avec 2 culottes	2L
1 camisole tout du long	3L	1 veste, 1 culotte, 1 paire de bas	5L 10s
1 brassière, 1 tablier tout neufs	10L	3 chemises à homme à 1L.....	3L
1 jupe verte avec sa camisole rouge	6L	4 autres chemises à 15S	3L
1 autre jupe de la même couleur	10L	4 autres chemises à 10S	2L
1 camisole rouge tous du long	7L	6 linceuls	9L
1 autre camisole rouge tous du long	5L	1 linceul, 1 chemise, 1 paire de bas	1L 10s

USTENSILES DE CUISINE (20L 2s - 4,5%)

1 trépied	12s	1 hauge à sante	10s
1 mée à pâte	2L	1 plat, 1 assiette, 1 cruche, 1 pinte	3L
2 bassins	8L	les cruches, cuillères et pots de lait, avec les ribots,	
1 pot de fer et sa cuillère à pot	3L	1 bouteille, 1 passe lait	1L 10s
1 poêle grasse	1L 10s		

MATERIEL AGRICOLE (43L 15 - 9,8%)

les faucilles et sarcloirs, 1 braie à chanvre ..	4L	3 bouts de soule, 1 pale à four.....	1L
2 rangeaux et 2 pelles de bois	1L 10s	1 piguelle avec un peu de chanvre en bois	1L
1 quart et 1 demi-quart.....	1L	10s
1 dévidoir, 4 ruches, 2 cribles, 2 sacs	1L	1 braie à chanvre, 1 mauvaise barrique	1L 10s
1 scie, 3 râtaeux, 1 fourche à 2 doigts	1L 5s	2 rangeaux, 1 hache	1L
2 pelles, 3 piguelles	3L 15s	2 courroies pour les bœufs, avec ses autres	
3 fourches, 1 croc	1L 15s	équipages	1L 10s
1 charrue avec ses équipages	1L	1 pilon, 1 hache pour piler la lande, avec	
1 charrette non ferrée, 1 charrette ferrée,		1 ratoire	10s
2 mauvaises roues	21L	1 pique	10s

Brech

<u>ANIMAUX (107L 10s - 24,0%)</u>				
2 boeufs	45L		1 génisse pleine	16L 10s
2 génisses	10L		1 cochon	19L 10s
1 autre génisse.....	4L		5 chapons, 4 poules et 1 coq	2L 10s
1 vache.....	8L		1 chèvre, 1 cheval	2L
<u>PRODUITS AGRICOLES (96L 10s - 21,6%)</u>				
4 perrées de mil	20L		1/4 de graine de mil	2L
6 perrées 3/4 de seigle	40L	10s	la paille de mil (cardy)	7L
5/4 de blé noir	6L		un peu de foin (petit grenier)	15L
2 truelles de chanvre en graine	1L		un peu de chanvre (chambre à côté)	5L
<u>BATIMENTS</u>				
Chambre à feu - Chambre à côté - Deux greniers - Cardy - Etable				
<u>TOTAL GENERAL : 447L 2s</u>				

En juillet 1752, devant la cour d'Auray, les trois enfants mineurs de Jacques KERGOSIEN, tous âgés de plus de 20 ans, demandent leur émancipation sous l'autorité de leur cousin Jean LE GUENNEC du village de Brezan. L'aîné Louis se marie en janvier 1755 à Françoise LE BARON de Kervadec en PLUVIGNER, Marie en février 1758 à Vincent FER (n°98-99), de Poulblaye en PLOEMEL. Les deux rejoignent leurs conjoints dans leurs villages, où les noces sont célébrées. Le devenir de Nicolas est inconnu à ce jour.

B1664 - Sénéchaussée d'Auray - 23/07/1752

Décret de curatelle

Louis, 24 ans 4 mois, Nicolas, 22 ans et Marie, 20 ans 1 mois, enfants mineurs de Jacques KERGOSIEN et Jeanne BURGUIN, déclarent avoir obtenu des lettres de dispense d'âge datée du 5 juillet, pour émancipation sous l'autorité de Jean LE GUENNEC, leur parent qu'ils choisissent curateur.

Témoins estoc paternel

- 1- Louis KERGOSIEN du Cosquer en BRECH, cousin germain aux mineurs.
- 2- Jean KERGOSIEN de Calan en BRECH, tuteur & frère du dit Louis [n°1 ?].
- 3- Yves GOURDEN de Treberen en BRECH, cousin germain au père.
- 4- Jean KERGOSIEN de Kergouarech en BRECH, cousins remué de germain aux mineurs.
- 5- Henry KERGOSIEN de Kergouarech en BRECH, idem.
- 6- Jean LE GUENNEC de Brezan en BRECH, parent au 1/3 aux mineurs.

Témoins estoc maternel

- 7- Nicolas BOTUHA de la Villeneuve en BRECH, cousin germain aux mineurs.
- 8- François LE BOULCH de Kerlaguen en BRECH, cousin germain par alliance aux mineurs.
- 9- Pierre LE ROUX du Cosquer en BRECH, parent au 1/4 par alliance.
- 10- Guigner GUYONVARCH de Trebeze en BRECH, parent au 1/4.
- 11- Joseph MENTEC du bourg de LANDAUL, cousin germain aux mineurs.
- 12- Jean LAVEOS du Minihy en MENDON, parent au 1/4.

Louis KERGOSIEN, fils d'Henry, reprend donc l'exploitation du Cosquer. Veuf, il meurt la veille de Noël 1757. Il n'a qu'une fille mineure, Jeanne, dont l'oncle Jean KERGOSIEN de Calan laisse la tutelle à Pierre LE FORMAL de Kergolgen en LANDAUL. Peu après, les biens mobiliers du Cosquer sont inventoriés à 2773L 11s¹.

¹ Inventaire après décès de Louis KERGOSIEN (B2020 - Sénéchaussée d'Auray - 5 et 10/01/1758). Nombreux papiers.